

## **IC TELECOM**

Société Anonyme au capital de 1.825 547,20 €.

Siege social : 45 Quai de Seine 75019 Paris

412 627 465 R.C.S. Paris

### **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES ET DES PORTEURS DE BSA DU 12 SEPTEMBRE 2011**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour pour vous proposer de valider une modification temporaire de certaines caractéristiques des BSA (bons de souscription d'actions) (code ISIN : FR0010893438- code mnémo : ICTBS) encore en circulation.

Cette modification exceptionnelle et provisoire porte sur le prix d'exercice et la modification concomitante de la parité d'exercice des BSA émis par IC TELECOM dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°10-140 du 21 mai 2010 et dont la date d'échéance est le 28 novembre 2011.

La société rappelle qu'ont été attribués gratuitement 1 BSA à chaque titulaire d'une action IC TELECOM enregistrée à la clôture du 27 mai 2010.

1 796 103 BSA ont ainsi été livrés le 28 mai 2010 et peuvent être exercés à tout moment du 28 mai 2010 au 28 novembre 2011.

Le prix d'exercice des BSA est de 9€, dont 0,8€ de nominal et 8,2€ de prime d'émission et 3 BSA sont nécessaires pour obtenir 1 action nouvelle IC TELECOM. A ce jour, seuls 270 BSA ont déjà été exercés, et le solde disponible s'élève donc à 1 795 833.

Depuis lors, le cours de l'action IC TELECOM n'a pas évolué favorablement et la probabilité d'atteindre un cours supérieur au prix d'exercice de 9 € avant le 28 novembre 2011 est quasi nulle.

Par ailleurs, les conditions de marché sont actuellement très dégradées en raison de la crise de la dette et des incertitudes pesant sur la reprise économique.

Dans ce contexte, il est apparu souhaitable à votre Conseil, d'une part afin que cette attribution gratuite de BSA n'ait pas été faite inutilement, d'autre part pour conforter les capitaux propres de votre entreprise de vous proposer de modifier le prix d'exercice desdits BSA afin de prendre en compte le cours actuel et les conditions de marché.

Dans ce contexte, la société propose de modifier le prix d'exercice et la parité des BSA comme suit :

- réduction temporaire du prix d'exercice de 9 € à 3 €
- modification concomitante de la parité d'exercice à 1 action IC TELECOM pour 1 BSA (au lieu de 1 action IC TELECOM pour 3 BSA)

Sous réserve de l'accord des actionnaires et des porteurs de BSA réunis en AGE, ces modifications interviendront pour une durée temporaire comprise entre 15 jours et 20 jours calendaires commençant au plus tôt à compter du 15 septembre 2011 et après l'arrêté des comptes annuels (non audités) par le Conseil d'Administration dont la teneur fera l'objet d'une communication préalablement au lancement de l'opération. Les dates définitives de l'offre exceptionnelle seront arrêtées par le Conseil d'administration à l'issue des assemblées générales et feront également l'objet d'une communication.

Pendant cette période, les BSA resteraient cotés sur Alternext.

A l'issue de cette période, le prix et la partié d'exercice initiaux soit 3 BSA donnat le droit à souscrire à 1 action nouvelle au prix de 9 € seront automatiquement rétablis, pour les BSA encore en circulation. Le 28 novembre 2011 à minuit, ces BSA perdront toute valeur.

Conformément aux termes de la Note d'Opération visée par l'AMF, le Conseil d'Administration a décidé de nommer un expert indépendant aux fins d'évaluer l'avantage ainsi consenti aux détenteurs de BSA et le rapport afférent sera mis à la disposition des actionnaires et des porteurs de BSA dans les délais légaux.

Sous réserve du vote des résolutions, la modification temporaire des caractéristiques d'exercice des BSA permettrait ainsi de renforcer la situation financière de IC TELECOM par l'augmentation de capital induite d'un montant maximal de 5 387 499 € compte tenu des 1 795 833 BSA en circulation. Il pourrait ainsi être émis 1 795 833 actions nouvelles au prix unitaire de 3 € (0,80 € de nominal et 2,20 € de prime d'émission) à comparer aux 2 281 934 actions composant le capital actuellement, soit une dilution potentielle maximum de 44%.

	Avant exercice BSA	Post exercice BSA	
<b>Nombre total d'actions</b>	2 281 934	2 281 934	55,96%
<b>Nouvelles actions post exercice BSA</b>	-	1 795 833	44,04%
<b>Total Actions</b>	2 281 934	4 077 767	100,00%

Sur la base d'un ajustement de la valeur du titre IC Telecom sur le prix d'émission des titres nouveaux, la capitalisation pourrait évoluer de la façon suivante :

	Hypothèse : cours actuel = 4,20€	Hypothèse : cours = prix d'émission = 3 €
<b>Avant exercice des BSA</b>	9,58 MEUR	6,84 MEUR
<b>Après exercice BSA</b>	17,12 MEUR	12,23 MEUR

Il est ici rappelé que les BSA ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires le jour de l'émission.

L'impact pour les actionnaires, de l'exercice des BSA, en termes de dilution du capital et quote-part des capitaux propres ressortant des comptes sociaux au 31 décembre 2010 (semestriels) est le suivant :

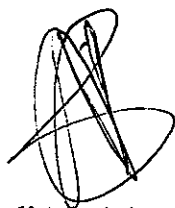
Opération concernée	Titres émis	Montant des souscriptions	Compositio n du capital	Evolution en termes de dilution du capital			Evolution en termes de quote part des capitaux propres	
			Nombre d'actions	Nombre d'actions pour détenir 1% du capital	Evolution du 1% depuis l'assemblée	Evolution du 1% depuis la dernière émission	Capitaux propres	Capitaux propres par action
Situation avant l'assemblée			2 281 934	22 819	1%	1%	5 653 K€	2,47 €
Exercice des BSA	1 795 833	5 387 499	4 077 767	40 777	0,559%	0,559%	11 040 K€	2,70 <sup>i</sup> €

Votre Conseil d'Administration envisage d'affecter ces fonds sur deux axes stratégiques :

1. Développement du financement en interne des contrats de nos clients et réduction progressive de l'utilisation des leasers
2. Opération de croissance externe

Enfin, nous vous informons que votre Président, a fait part de son intention d'exercer une part essentielle de ses BSA, soit un investissement de l'ordre de 1,5 M€ maximum. La réalisation de cette intention reste cependant conditionnée à ce jour à l'obtention d'une ligne de financement, non encore valide au jour des présentes.

Votre Conseil n'a pas d'information sur les intentions des autres actionnaires significatifs.



Le Conseil d'Administration

<sup>i</sup> En prenant en compte les frais de l'opération, les capitaux propres par action seront de l'ordre de 2,68€